

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 3 août 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Conférence Web

- Marthe Tardif

- Mario Dufour

- Serge Brault

- David Dumont

berge

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

<u>ORDRE DU JOUR</u> <u>ASSEMBLÉE DU 3 AOÛT 2020</u>

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)
- 3. Levée de l'assemblée

2020-08-224 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-08-224 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2020-08-225 Avis de motion et dépôt du projet de règlement: Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)

<u>Résolution #2020-08-225</u>: Avis de motion et dépôt du projet de règlement : <u>Règlement emprunt numéro 439 (Déplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)</u>

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 439 établissant un emprunt et une dépense de 455 504\$ pour le déplacement d'une conduite sous la voie ferrée de CP Rail.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2020-08-226 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-08-226 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h34.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

	e, certifie par la présente que des fonds sont eptées par les résolutions ci-haut mentionnées.
	Julie Archambault, dir. gén. & sectrés. ADOPTÉE
CHANTALE PELLETIER MAIRESSE	JULIE ARCHAMBAULT DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE